



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
-----

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 3 JUILLET 2024  
-----

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

**Absents excusés** : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Graziella LACROIX, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Isidro DANTAS, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Sophie MARVIN, Mme Armelle AGNERAY (pouvoir non parvenu), Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU.

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

**Réf. 2024/07/3 – OBJET - Renouvellement de la Convention de prestation de services avec l'association le « Centre ATHENA ».**

**Le Conseil municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 2023/04/1 du 12 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'allouer à l'association « le Centre ATHENA » ayant présenté une proposition d'offre de services, au titre de l'année scolaire 2023- 2024, un budget global à hauteur de 5 000 € pour la réalisation d'un programme pédagogique, d'éducation aux valeurs de la République, à la Laïcité et à la lutte contre le racisme et les discriminations et autorisé le Maire à signer la convention de prestation de services avec ladite association,

-----  
préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
078-217805456-20240703-2024-07-2-DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Vu la convention et les annexes jointes à la présente délibération,

Considérant qu'au titre des nouvelles actions de prévention contre la délinquance et de lutte contre le décrochage scolaire, le harcèlement/le cyber harcèlement et l'accompagnement des victimes et de leurs familles, la Ville entend soutenir et développer ce type de service, à destination des élèves de cours moyen 2<sup>ème</sup> année des écoles élémentaires de la Ville,

Considérant l'offre de services présentée par l'association le « Centre ATHENA », le 11 mai 2024,

Considérant que l'association le « Centre ATHENA », a montré sa capacité à développer ce type d'activités sur les différentes collectivités territoriales des Yvelines, à destination des jeunes publics,

Considérant que l'association le « Centre ATHENA », a déjà été financée par les institutions telles que :

- la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)
- le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)
- la DILCRAH (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT)
- l'ASP pour les postes aidés (Adultes-Relais)
- la Région Île-de-France
- le Département des Yvelines
- la DJEPVA (Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative) et la DGCS (la Direction générale de la cohésion sociale - postes du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire ou FONJEP)
- la CAF des Yvelines
- la Mairie de Magny-les-Hameaux
- la Mairie d'Élancourt
- l'Éducation Nationale (écoles, collèges et lycées de Saint-Quentin-en-Yvelines)
- le Musée national de Port-Royal des Champs
- la Caisse Locale du Crédit Mutuel Agricole de Chevreuse

Considérant que dans ce cadre, il est proposé la contribution de la Ville à la mise en œuvre d'un programme pédagogique « RESEDA + » à destination des élèves de CM2 et leurs familles, durant l'année scolaire 2024/2025, par l'attribution d'un budget spécifique en vue de bénéficier de l'offre de service de l'association « le Centre Athéna »,

## DELIBERE

**Article 1 : Décide à l'unanimité** d'allouer à l'association « le Centre ATHENA » ayant présenté une demande d'offre de services, au titre de l'année scolaire 2024- 2025, un budget global à hauteur de 10 000 € pour la réalisation d'un programme pédagogique, d'éducation aux valeurs de la République, à la Laïcité et à la lutte contre le racisme et les discriminations, la prévention contre le harcèlement et/ou le cyber harcèlement, l'accompagnement des victimes et de leurs familles vers les dispositifs de droit commun.

**Article 2 : Approuve** les termes de la convention de prestation de services à conclure entre la Ville et l'association le « Centre ATHENA » annexée à la présente délibération.

**Article 3 : Autorise** le Maire à signer la convention de prestation de services avec l'association le « Centre ATHENA ».

**Article 4 : Dit** que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement de la Ville 2024 - 2025 et suivant sur le chapitre 011, article 611.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : - 8 JUIL. 2024  
et par publication en ligne le : - 8 JUIL. 2024

Saint-Cyr-l'École,  
le : - 8 JUIL. 2024

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU  


Sonia BRAU  


Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE



Le 8 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240703-2024-07-2-DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2024